

REGLEMENT INTERIEUR - 2022/2023

DROITS DE L'ADHERENT

L'adhérent bénéficie de 30 cours collectifs sur la saison pour chaque cotisation, hors période des vacances scolaire et jours fériés. (sauf en cas de nouveau confinement imposé par L'Etat, dû à la pandémie de Covid-19, où les cours collectifs ne peuvent donc avoir lieu en présentiel, indépendamment de la volonté de l'association). L'adhérent peut également participer aux spectacles, démonstrations et évènements organisés par l'association sur le lieu d'activité de Duo Dance ou à l'extérieur. Les cours commencent le **Lundi 12 Septembre 2022 et se terminent le Vendredi 16 Juin 2023.**

INSCRIPTION & COTISATION

Lors de l'inscription les pièces suivantes sont à fournir : un certificat médical attestant l'aptitude à pratiquer la danse, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile (aucun cours ne pourra être commencé sans ces 2 documents), ainsi que 20 € de frais d'inscription. La cotisation annuelle est forfaitaire. Elle est due quel que soit le nombre de cours pris dans l'année, et sera encaissée durant le premier trimestre de la saison sportive. **Aucun remboursement ne sera effectué sur le forfait annuel.** Aucun report ne sera effectué sans un certificat médical. **Toute saison commencée est due dans sa totalité.**

TENUE ET REGLES DE COURS

Les élèves sont tenus d'avoir une tenue spécifique à la pratique de la danse de salon (tenue confortable et chaussure de danse de salon de préférence), à la danse sportive (OBLIGATOIREMENT NOIRE et chaussures de danse sportive) ou toute activités pratiquées dans le centre de danse. Elle varie selon la discipline et est décidée par chaque professeur du centre de danse. Cette tenue est obligatoire. Chaque élève doit se présenter en cours avec une coiffure soignée (queue de cheval ou chignon pour les cours de danse sportive). Pour des raisons d'hygiène les chaussures utilisées pour les cours doivent être impérativement réservés à cet usage. Si les chaussures ou baskets sont portées à l'extérieur, elles ne pourront plus être utilisées dans le studio de danse. Pour toutes les disciplines, les téléphones portables, chewing-gum ou bonbons sont interdits. Tout élève se présentant à son cours sans respecter ces règles se verra dans l'obligation de n'assister au cours qu'en tant que spectateur.

DUO DANCE n'est pas responsable en cas de perte ou de vol de quelque objet de valeur ou non de l'élève.

ASSIDUITE

Les élèves s'engagent à être assidus. Ils se doivent d'assister à tous les cours de l'année, sauf en cas de maladie ou à titre très exceptionnel. Toute absence doit être justifiée et signalée par mail à l'adresse suivante : duodance44@gmail.com, ou par SMS au 07.49.29.80.98. En cas d'absences régulières, les élèves ne pouvant pas bénéficier de la même qualité de travail que les autres, leur participation au spectacle ainsi que leur passage en classe supérieure pourront être compromis. Les élèves dispensés durant une période sont priés d'assister aux cours afin d'en observer le contenu et de mieux l'appliquer à leur retour.

PONCTUALITE ET HORAIRE

Les élèves s'engagent à être ponctuels. Le retard n'est pas toléré, le professeur se réservant le droit d'accepter ou non les retardataires en cours. Les élèves doivent arriver 15 minutes avant le cours afin d'avoir la possibilité d'arriver en tenue à l'heure précise. Les parents doivent déposer les enfants à l'intérieur de l'école et s'assurer que les cours ont bien lieu. DUO DANCE n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de leur cours ni à l'extérieur du studio à quelque moment que ce soit. Les enfants ne doivent pas quitter la salle sans qu'un adulte responsable soit venu les chercher à l'intérieur de l'école.

COURS PARTICULIERS

Les cours particuliers sont accessibles aux élèves inscrits au préalable au cours en groupe et d'une durée de 45min Si un cours n'est pas annulé ou modifié au minimum 24h avant la date prévue il sera comptabilisé et facturé. Les cours particuliers fonctionnent sous les mêmes règles que les autres cours de l'école.

Pour tous les adhérents :

Je reconnais avec reçu un exemplaire d'y règlement intérieur en vigueur de l'association DUO DANCE, l'avoir lu et en approuve les termes et je m'engage à m'y conformer.

A _____ Le _____ Signature: